



## Arrêté portant dérogation à l'article 2 de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit RD30

Le Maire de la Commune de Feucherolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2 et suivants,

**Vu** Le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-26, R.571-1 à R.571-97 ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et 2, L.1421-4, L.1422-1, R.1334-30 à R.1334-37 et R.1337-6 à R.1337-10-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 al 2°, L.2214-4 et L.2215-7 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°08-038/DDD relatif à la lutte contre le bruit dans le département des Yvelines et notamment son article 15 qui donne la possibilité au Maire d'accorder, par arrêtés comprenant des conditions d'exercices relatives au bruit, des dérogations exceptionnelles lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, travaux ou pour l'exercice de certaines professions.

Considérant la demande du 09/10/2025 émise par le Département des Yvelines, une dérogation aux horaires de travaux fixés par l'arrêté préfectoral N°08-038/DDD susvisé, en raison de travaux de reprise de la chaussée sur la RD 30 les nuits du 27 au 28/10, 28 au 29/10 et 30 au 31/10 de 21H à 6H

Considérant la nécessité d'adopter un arrêté municipal dérogatoire à l'arrêté du 01/09/2025 n°2025-09-01 susvisé afin de permettre le bon déroulement desdits travaux, en raison de leur amplitude horaire exceptionnelle

### ARRETE :

**Article 1er** : Par dérogation aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral N°08-038/DDD, des travaux de reprise de la couche de roulement de la RD30 pourront se dérouler les nuits du 27 au 28/10, 28 au 29/10 et 30 au 31/10 de 21H à 6H.

**Article 2** : Ce présent arrêté, contenant des prescriptions d'exercices relatives au bruit, est dérogatoire aux dispositions générales relatives au bruit de voisinage du Code de la Santé Publique et de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

**Article 4** : Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Noisy-le-Roi, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Feucherolles le 13 Octobre 2025

Patrick LOISEL  
Le Maire



# TRAVAUX RD 30 – FEUCHEROLLES

## AVIS D'INFORMATION RIVERAINS

Dans le cadre de son programme d'entretien du réseau routier, le Département engage des travaux de reprise de la chaussée de la RD 30, à **Feucherolles**.



Les interventions auront lieu **de nuit sous fermeture totale de la RD 30** du :

**Lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025**  
**de 21h00 à 6h00**

*(Les dates indiquées sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions météorologiques ou de contraintes techniques)*

Pendant toute la durée des travaux, des **itinéraires de déviation** seront mis en place par une signalétique dédiée (*voir plan de déviation au dos*).

Des **ralentissements ponctuels** sont également à prévoir en journée, du 27 octobre au 7 novembre 2025, en lien avec la préparation et le suivi des travaux.

Le Département des Yvelines vous remercie de votre compréhension et vous invite à faire preuve de prudence à l'approche de la zone de travaux.

Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025

